

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**Des Championnats d'Algérie 2016**  
**"BREVET NATIONAL- Ecole/Benjamins"**



Article 01 : La Commune de OULED RAHMOUNE organise les Championnats d'Algérie 2016, ECOLE/BENJAMIN, sous le Haut Patronage de Mr, le P/APC de Ouled Rahmoune, sous l'égide des règlements généraux et techniques de la fédération Algérienne de Cyclisme et avec le précieux concours technique et organisationnel de la ligue constantinoise de cyclisme.

Article 02 : Ces Championnats dénommés "BREVET CYCLISTE NATIONAL" sont ouverts aux jeunes catégorie- école/Benjamins, licenciés en 2016 avec leurs clubs respectivement affiliés à leurs ligues ; Tout coureurs ou dirigeants doit être en possession d'une licence/FAC valable pour la saison sportive 2016.

Article 03 : Les équipes engagées sont constituées de 15 coureurs école et 15 coureurs 'Benjamins par sélection régionale qualifiés à la Phase nationale.  
-Le Nombre des accompagnateurs est fixé à (03)personnes + 01 chauffeur.

Article 04 : L'accueil des délégations participantes sera le Jeudi, **07 juillet** 2016 à partir (15h.00mn), au niveau de l'APC de Ouled rahmoune.

Article 05 : Les départs seront donnés le Vendredi- **08 juillet 2016** à la salle Omnisport de la Commune de Ouled Rahmoune.

- Table de contrôle et émargement à (07h.30mn).
- Départ : ( école et Filles à 08h.00mn) à la salle Omnisport.
- Départ : (Benjamins à 08h00mn)- le samedi **09 juillet 2016** à la salle- de la Commune Ouled Rahmoune.

Article 06 : Le parcours de la phase nationale est retenu par DJTS-FAC, il peut faire l'objet de quelques variantes.

Article 07 : Les engagements des participants doivent parvenir au secrétariat de la LCC par fax au : (031.87.25.22) et à la fédération (021.66.05.22) et cela avant le, **25 juin** 2016.

Article 08 : les Brevets sont organisés par la DJTS/ La DOS / FAC- et la LCC, sous forme de concours du jeune cycliste et sont homologués par la Fac.

- Le classement se fera sur la base des meilleurs temps enregistrés jusqu'au dernier..
- Voir profil et programme technique et barème de pénalité détaillé ci-joint.

Article 09 : Les dossards sont délivrés aux coureurs après vérification de leurs licences par le jury des commissaires -FAC, prévu sur le site d'hébergement, la veille lors de la réunion technique.

L  
C  
C

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**Des Championnats d'Algérie 2016**  
**"BREVET NATIONAL- Ecole/Benjamins"**



Article 01 : La Commune de OULED RAHMOUNE organise les Championnats d'Algérie 2016, ECOLE/BENJAMIN, sous le Haut Patronage de Mr, le P/APC de Ouled Rahmoune, sous l'égide des règlements généraux et techniques de la fédération Algérienne de Cyclisme et avec le précieux concours technique et organisationnel de la ligue constantinoise de cyclisme.

Article 02 : Ces Championnats dénommées "BREVET CYCLISTE NATIONAL" sont ouverts aux jeunes catégorie- école/Benjamins, licenciés en 2016 avec leurs clubs respectivement affiliés à leurs ligues ; Tout coureurs ou dirigeants doit être en possession d'une licence/FAC valable pour la saison sportive 2016.

Article 03 : Les équipes engagées sont constituées de 15 coureurs école et 15 coureurs 'Benjamins par sélection régionale qualifiés à la Phase nationale.  
-Le Nombre des accompagnateurs est fixé à (03)personnes + 01 chauffeur.

Article 04 : L'accueil des délégations participantes sera le Jeudi, **07 juillet 2016** à partir (15h.00mn), au niveau de l'APC de Ouled rahmoune.

Article 05 : Les départs seront donnés le Vendredi- **08 juillet 2016** à la salle Omnisport de la Commune de Ouled Rahmoune.

- Table de contrôle et émargement à (07h.30mn).
- Départ : ( école et Filles à 08h.00mn) à la salle Omnisport.
- Départ : (Benjamins à 08h00mn)- le samedi **09 juillet 2016** à la salle- de la Commune Ouled Rahmoune.

Article 06 : Le parcours de la phase nationale est retenu par DJTS-FAC, il peut faire l'objet de quelques variantes.

Article 07 : Les engagements des participants doivent parvenir au secrétariat de la LCC par fax au : (031.87.25.22) et à la fédération (021.66.05.22) et cela avant le, **25 juin 2016**.

Article 08 : les Brevets sont organisés par la DJTS/ La DOS / FAC- et la LCC, sous forme de concours du jeune cycliste et sont homologués par la Fac.

- Le classement se fera sur la base des meilleurs temps enregistrés jusqu'au dernier..
- Voir profil et programme technique et barème de pénalité détaillé ci-joint.

Article 09 : Les dossards sont délivrés aux coureurs après vérification de leurs licences par le jury des commissaires -FAC, prévu sur le site d'hébergement, la veille lors de la réunion technique.

A  
P  
C  
-  
O  
U  
L  
E  
D  
R  
A  
H  
M  
O  
U  
N  
E

Article 10 : La licence doit être présentée à la demande des commissaires (à tout moment).

Article 11 : Le contrôle du braquet et de la Licence est obligatoire pour toutes les catégories d'Age par le jury des commissaires.

--ECOLE (7/10 ans) : **04,00m.**

----- BENJAMINS (11/12 ans) : **05,60m.**

--FILLES (11/13 ans).

Article 12 : Le port du casque est obligatoire pour tous les coureurs engagés.

Article 13 : Le respect des règlements /FAC doit être observé par tous les participants.

Article 14 : En cas de panne ou crevaison dument constaté par le commissaire, un deuxième départ est donné au concurrent concerné en dernier de son groupe.

Article 15 : Les Championnats d'Algérie sont la propriété exclusive de la FAC, à la fin des championnats une réception de remise des Maillots, médailles et diplômes est prévu à l'honneur des vainqueurs du "BREVET CYCLISTE NATIONAL".

Article 16 : Les coureurs doivent se tenir aux abords immédiats de la ligne de rassemblement En Salle (30 minutes avant le départ) et juste avant le départ pour le contrôle des braquets, de même que (30 minutes après l'Arrivée, pour le protocole et la remise des titres aux lauréats).  
Les DT doivent veiller à l'application de cette règle, ils sont responsables

Article 17 : L'Organisateur assurera l'hébergement et la restauration des participants au 'Brevet national -école/Benjamin/Filles', lors des Journées des ; 07/08/09 juillet 2016.

Article 18 : Une assurance RC spéciale Championnats sera souscrite par l'Organisateur.

Article 19 : Tout participant est tenu de prendre connaissance du présent règlement et des RGTs /Fac, il doit veiller et contribuer à la réussite du brevet cycliste National-2016. Tout litige qui peut naitre ou réclamation doit être faite dans les 30 minutes qui suivent la fin du brevet, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Organisation

